

N° 2010-093

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 31 mars 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	25/03/2010
Affichage	26/03/2010

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	31	2

**Etaient Présents** : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés** :

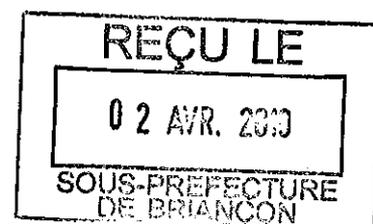
POYAU Aurélie pouvoir à FROMM Gérard  
RAPANOEL Séverine pouvoir à CODURI Laetitia

**THEME : TRAVAUX 1**

**OBJET : AMENAGEMENT DU  
PARC DE STATIONNEMENT DU  
CHAMP DE MARS - TRAVAUX**

**Absents-Excusés** : POYAU Aurélie, RAPANOEL Séverine

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Francine DAERDEN

Par délibération en date du 16 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la création de la Régie Municipale Briançonnaise de Stationnement.

Compte tenu de la demande de stationnement toujours croissante aux abords de la Cité Vauban, tant en qualité qu'en quantité, sur le Champs de Mars, il convient de réaménager le parc de stationnement existant sur ce site.

Le projet consiste à réaliser :

- la réfection et enfouissement de réseaux nécessaires à l'installation des équipements de gestion de la place ;
- la réfection complète du tapis d'enrobé et un traçage routier optimisant l'espace ;
- le remplacement des appareils de paiement obsolètes, de type « horodateur », par un système émetteur de tickets asservissant l'ouverture des barrières levantes.
- l'installation de caisses automatiques (acceptant le paiement en espèces et par cartes de crédit).

Ces équipements incluant une surveillance vidéo seront connectés par informatique au poste d'exploitation de la Régie Municipale de Stationnement situé au Parc du Val Chancel.

Le coût de ces aménagements et le plan de financement, déjà approuvé, sont les suivants :

MONTANT		PARTICIPATION	
Montant T.T.C.	250 000,00 €	Etat 55 %	114 966,56 €
Montant T.V.A.	40 969,90 €	Conseil Régional 15 %	31 354,52 €
Montant H.T.	209 030,10 €	Autofinancement 30 %	62 709,02 €

Ce projet est conforme au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRDS). Il s'inscrit dans l'objectif de développement de la capacité de stationnement à vocation économique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'aménagement du Parc de Stationnement du Champ de Mars pour un montant de 209 030,10 €/HT soit 250 000,00 €/TTC.
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des entreprises qualifiées pour la réalisation des travaux ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

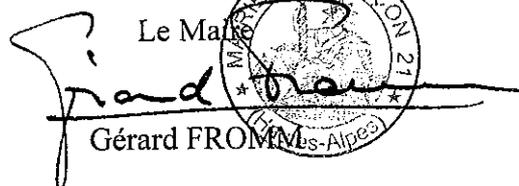
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  
Mairie de Briançon  
Hautes-Alpes

TRANSMIS LE 2 - AVR. 2010

PUBLIÉ LE 2 - AVR. 2010

NOTIFIÉ LE